

## REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

### Article 1 :

Le **Kayen Echec Club** et le **Lycée Lama-Prévo**t organisent conjointement un Tournoi **d'Echecs rapides** « **Tournoi du Lycée Lama-Prévo**t » le **vendredi 6 décembre 2024**, se déroulant sur un unique tournoi.

Lieu des rencontres : Lycée Lama-Prévo, 97354 Rémire-Montjoly

**Organisateur : Nicolas ERIPRET, Responsable 2nd degré auprès de la Ligue de Guyane des Echecs, Professeur au Lycée Lama-Prévo**

Arbitre Principal : Christophe LEVEQUE, AFO2

Le tournoi est homologué par la FFE sous le numéro 65695.

Ce tournoi est réservé aux élèves inscrits dans le lycée respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.
- 42 participants maximum

### Article 2 : Règles et Appariements

Les **règles du Jeu** sont celles de la Fédération Internationale Des Échecs actuellement en vigueur pour les parties rapides.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral (Règles C.04 de la FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions. L'Article A.5 du livre de l'arbitre sur les parties à cadence Rapide s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Tout joueur se présentant après 8h25 sera apparié à la ronde 2 avec zéro point.

Le tournoi comporte **7 rondes**.

### Article 3 : Cadence

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 5 min après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait. La cadence est de **6 min + 5 secondes d'incrément (type Bronstein)** pour toute la partie.

### Article 4 : Horaires de jeu

#### **Vérification des licences : de 8h00 à 8h20**

Clôture des inscriptions : mardi 3 décembre 2024

1ère ronde :	8h30	5ème ronde :	10h30
2ème ronde :	9h00	6ème ronde :	11h00
3ème ronde :	9h30	7ème ronde :	11h30
4ème ronde :	10h00		

Remise des prix : 12h00

Les lauréats absents lors de la cérémonie renoncent à leur récompense.

Clôture du Tournoi : le 06/12/2024 à 12h10

Présence de l'Arbitre jusqu'à 12 heures 10.

### Article 5 :

Droits d'inscriptions : néant

## **Article 6 : Classement**

### Départage des ex æquo :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1 ; nulle = 0,5 ; perte = 0).  
Le départage entre les ex-æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité. Il est précisé que le Buchholz est calculé avec la méthode antérieure au 01/04/2024.

## **Article 7 :**

La partie est perdue après le 2ème coup illégal achevé, toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coups légaux.

## **Article 8 : Fin de partie**

A la fin de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) fait constater le résultat par l'arbitre en compagnie de son adversaire.

## **Article 9 : Rappels**

- respecter la charte du joueur d'échecs (affichée sur le lieu du tournoi)
- les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

## **Article 10 :**

L'arbitrage sera assuré par Christophe LEVEQUE, AFO2, Directeur Régional de l'Arbitrage, assisté de Nicolas ERIPRET, AFC, et d'Ismérie ERIPRET, Arbitre Jeune.

## **Article 11 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal



L'Organisateur



NE